

## VIANDE PORCINE QUI RIT, VIANDE PORCINE QUI PLEURE

**Le secteur de la viande porcine n'échappe pas aux interrogations qui accompagnent désormais les éleveurs dans la représentation qu'ils se font de leur avenir. Entre baisse du cheptel, discrédit jeté sur la consommation de viande, exigences environnementales, et augmentation des prix au kilo depuis près de trois années, les éleveurs de porc expriment parfois leur désarroi. Les tensions géoéconomiques font monter d'un cran leur inquiétude. La décision de l'UE de taxer les voitures électriques en provenance de Chine expose en effet les éleveurs à des mesures de rétorsion en retour, ce qui pourrait amoindrir leurs exportations vers le marché chinois.**

A première vue, un éleveur de porc n'a que peu de raisons légitimes de s'inquiéter de sa situation économique. Si l'on retient comme indicateur de santé économique le prix au kilo, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Voici en effet près de trois ans que le cours du porc s'est fortement redressé, se situant à la fin du mois de juin 2024 à plus de 2 € du kilo. Au début du mois de janvier 2022, le prix du kilo de porc se situait encore à environ 1,4 €, ce qui était déjà perçu par les éleveurs comme un prix bien orienté. Au début du second semestre 2023, un pic avait même été franchi, à 2,52€. Fin juin 2024, il se fixait à 2,06 €. Un repli s'est enclenché par la suite, sans pour autant que le marché ne retrouve son « faible » niveau de janvier 2022.

L'évolution est d'autant plus positive que le coût de l'aliment, qui avait explosé au début de la guerre en Ukraine, passant la barre des 400 € la tonne, a considérablement déceléré entre janvier 2023 et aujourd'hui. On a ainsi observé un net rétablissement des trésoreries des éleveurs porcins. Cette tendance haussière repose toutefois sur des fondements fragiles. D'abord parce que la décapitalisation se poursuit, puisque, sur une décennie, le cheptel porcin s'est replié de - 1,3% par an. Il en découle que le taux d'auto-alimentation n'est plus que de 100% en 2022 contre 107 en 2003. Faute de disponibilités suffisantes, la couverture des besoins intérieurs passe nécessairement par un surcroît d'importations. Le solde commercial français en viande porcine transformée se rapproche dangereusement du déficit.

A moins que la baisse de la consommation intérieure de viande porcine, observée en 2023 (-3,7%), si elle s'inscrivait dans la durée, ne soit un facteur d'inversion de la progression des importations. Bien qu'elle demeure en 2023 la viande la plus consommée en France, sa part dans la consommation totale de viande se contracte, passant de 40% en 2003 à 37% en 2023. Si la demande de viande porcine s'est affaiblie, c'est en raison d'un contexte inflationniste défavorable. L'inversion de la courbe de la hausse des prix alimentaires en 2024 peut redonner un peu d'espoir aux éleveurs. Il est suggéré d'y prendre garde, car, si l'inflation exerce un impact sur le comportement du consommateur, ce dernier reste vigilant à tout autre paramètre pouvant le dissuader de maintenir ou d'accroître son niveau de consommation de viande porcine (pouvoir d'achat, messages négatifs répandus au sujet des effets nocifs de l'absorption de viande, tensions internationales...).

A propos de tensions internationales, la filière porcine devrait s'y frotter dans les prochaines semaines. En effet, afin de protéger son marché intérieur de la concurrence chinoise sur les voitures électriques, la Commission a décidé de rehausser ses droits de douane sur les importations de véhicules fabriqués en Chine. Comme souvent dans ce

genre de décision, le pays ciblé adopte des mesures de rétorsions. La Chine ne fait pas exception. Après avoir accru ses droits de douane sur les importations américaines de produits agricole en 2018-2019, consécutivement de la décision de Donald Trump de sanctionner l'acier et l'aluminium chinois, Pékin renouvelle sa décision, mais cette fois, à l'encontre de l'UE et de sa viande porcine. Le secteur n'a pas été choisi au hasard. En effet, Pékin entend préserver sa production intérieure de porcs, surtout après un épisode sanitaire dévastateur (la fameuse *Peste porcine africaine*), qui l'a conduite à abattre près de la moitié du cheptel. La reconstitution intérieure de cette filière ne saurait ainsi souffrir d'une concurrence en provenance d'Europe. C'est pourquoi, en réaction à la décision européenne relative aux voitures électriques, Pékin a lancé une enquête anti-dumping sur le porc européen.

C'est donc un autre préjudice qui se profile pour les éleveurs de porcs européens et français en particulier (la Chine représente 17% des exportations de viande porcine de l'UE, soit un montant de 7 milliards d'€ en 2023). Car les français exportent beaucoup vers la Chine – certes moins que les espagnols – pour un montant de 257 millions d'€ en 2023 (contre 1,3 milliard pour leurs homologues espagnols), et en particulier des pièces que les français ne consomment quasiment plus, alors que les consommateurs chinois en raffolent : pieds, oreilles, queue, estomac, poumons... La Chine estime sans doute que les pièces exportées le sont à des prix inférieurs aux coûts de production, et qu'ils ne peuvent l'être qu'agrémentés de subventions publiques. L'enquête devrait donc s'étaler jusqu'en juin 2025.

Acier contre soja ou coton, porc contre véhicules électriques. Une confirmation que les tensions douanières entre deux pays se propagent d'un secteur non agricole à un autre, agricole. Ce fut le cas avec l'embargo russe, avec les mesures de rétorsion chinoises en 2018, entre les Etats-Unis et l'UE au sujet de l'aéronautique et de la viticulture, et maintenant à nouveau avec la Chine. Le climat économique mondial n'est pas vraiment apaisé. Chacun défend ses intérêts, y va de ses droits de douane, et l'agriculture apparaît une fois de plus comme une variable d'ajustement, comme une cible potentielle puis effective. A se demander si l'idée de communauté internationale a eu un jour un sens. Le cocasse réside dans le fait que ces escarmouches douanières sont intervenues juste après la visite du chef d'Etat chinois en France.

Contact : **Thierry Pouch**  
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## LE VOTE DES AGRICULTEURS D'HIER À AUJOURD'HUI

*Au lendemain d'une séquence électorale, nous revenons ici sur le comportement des agriculteurs dans l'isolement sur le long terme.*

Les sociologues et chercheurs en sciences politiques se penchent depuis les années 1950 sur le vote des agriculteurs. En 1958, Joseph Klatzmann relevait l'extrême diversité du vote agricole aux élections de 1956, du vote communiste au poujadisme (les ouvriers agricoles étant inclus dans l'analyse de l'électorat agricole), avec de fortes disparités régionales<sup>1</sup>. On observait déjà une supériorité du vote pour les partis de la droite et du centre droit par rapport au reste de la population, et une sous-représentation du vote communiste.

En 1972, Daniel Derivry constatait que, plus la proportion d'agriculteurs dans un canton augmentait, plus le vote pour le parti communiste diminuait. Le même constat s'appliquait au gaullisme jusqu'en 1962, avant que ce courant ne prenne du poids dans l'électorat agricole à la fin des années 1960, au détriment de la droite classique et de la gauche non communiste<sup>2</sup>. Les agriculteurs représentent alors encore 20,7 % de la population active, et 12,5 % de la population électorale (une part importante de la population – 41,4 % – étant sans activité professionnelle).

Pourquoi ce faible ancrage gaulliste initial auprès des agriculteurs ? Tout d'abord, du fait de la décision du gouvernement De Gaulle de mettre fin en 1958 à l'indexation entre prix agricoles et indice du coût de la vie (politique de parité des revenus agricoles avec ceux du reste de la population), mais aussi des lois d'orientation qui sont difficilement acceptées par les organisations agricoles « traditionnelles »<sup>3</sup>. A l'inverse, les membres du Centre national des jeunes agriculteurs se montrent enclins à moderniser la profession : le gouvernement va alors faciliter au cours des années 1960 l'accession de ces jeunes aux postes à responsabilités dans les organisations agricoles (FNSEA, Chambres d'agriculture, CNMCCA<sup>4</sup>), en les dotant de moyens financiers.

Dans les années 1990, Nonna Mayer revenait sur les facteurs explicatifs de la longévité du vote à droite et au centre chez les agriculteurs, qu'elle reliait au statut d'indépendant de leur profession – les professions indépendantes se montrant moins portées vers les partis de gauche, l'intervention de l'Etat dans l'économie, les mesures en faveur des droits des salariés –, « leur intégration à la communauté catholique et à ses valeurs, l'importance de leur patrimoine, leur âge moyen élevé »<sup>5</sup>, tout en indiquant qu'au sein même de la profession, le niveau du vote pour la droite s'élève « avec l'âge, le niveau de pratique religieuse et la taille de l'exploitation ». Sondés dans la perspective des législatives de 1993, les agriculteurs étaient 12 % à exprimer leur intention de voter pour un candidat issu des Verts, 3 % pour le Parti communiste, 5 % pour le Front national, bien en-deçà des intentions de l'ensemble des Français (écart de -7, -5 et -10,5 %). A l'inverse, ils étaient 62 % à indiquer voter pour les listes de droite ou centre-droit du RPR, de l'UDF ou divers, 20 points de plus que l'ensemble de la population.

En 2016, Eddy Fougier et Jérôme Fourquet identifiaient l'élection présidentielle de 2002 comme un tournant dans le vote des agriculteurs. Alors que ceux-ci s'étaient jusque-là montrés systématiquement plus « hermétiques » au vote FN que le reste de la population, au premier tour en 2002, ils ont davantage fait le choix du Front national que le reste des Français (22 % contre 16,9 %) <sup>6</sup>. L'influence du « catholicisme social » issu de la Jeunesse agricole catholique puis du CNJA avait servi de « digue » contre la progression de l'extrême droite dans l'électorat agricole, mais la digue avait manifestement cédé en 2002.

Dix ans plus tard, le vote agricole pour l'extrême droite, bien que moins élevé qu'en 2002, se situe toujours légèrement au-dessus de l'électorat général. Au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, l'électorat agricole plaçait Nicolas Sarkozy largement en tête (44 % soit 17 % de plus que l'ensemble des Français), Marine Le Pen en deuxième position (19,5 % contre 18 %). François Hollande recevait quant à lui 13,5 % des votes agricoles (-15 % par rapport au reste des Français).

En 2017, en amont de la présidentielle, les intentions de vote des agriculteurs plaçaient Marine Le Pen en première ou deuxième position selon les différents sondages, (30 % selon l'IFOP, jusqu'à 35 % selon le Cevipof). Une montée du vote protestataire d'extrême droite qui s'expliquerait, du moins pour partie, par un ras-le-bol dans le milieu agricole vis-à-vis des institutions et des politiques européennes, avec des revenus dépendant en moyenne à 79 % des aides directes de la PAC (en 2017) selon les données du projet Agr'Income<sup>8</sup>.

Une contestation qui n'est pas retombée, au vu des dernières manifestations, et alors que de nouvelles échéances électorales s'annonçaient. Une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'agriculteurs en avril 2024<sup>9</sup>, avant les élections européennes, donnait la liste du Rassemblement national en tête des intentions de vote avec 20,9 % des répondants indiquant leur préférence pour ce parti. Les listes Renaissance et des Républicains arrivaient loin derrière (respectivement 11,4 et 11,3 %). En ne tenant compte que des pourcentages d'intentions sur les exprimées (donc hors abstention, vote blanc, nul, ou ne sachant pas encore pour qui voter), les préférences des agriculteurs sondés s'élevaient à 26,1 % pour le RN, 14,2 % pour Renaissance, et 14,1 % pour LR.

En comparaison avec l'ensemble de la population, les intentions de vote des agriculteurs (uniquement en tenant compte des exprimés) pour le RN se situent 4 % en-dessous de celles des Français, et 9 % en-dessous de celles des électeurs ruraux. Le vote RN est nettement plus plébiscité chez les agriculteurs de moins de 40 ans (37 %) que chez leurs aînés (26 % et moins). L'électorat agricole exprime également un moindre intérêt pour Renaissance (-3,6 % par rapport à l'ensemble de la population), le PS ou encore LFI (-4,3 % et -3,1 %). En revanche, les Républicains sont surreprésentés parmi l'électorat agricole (+7,6 % avec 14,1 % des intentions), ainsi que les listes Chasseur et ruralité (7,7 % des intentions) et Reconquête (+3,3 % avec 7,4 % des intentions). Ce sondage révélait donc, en amont du scrutin européen, un total d'intentions pour les deux principales listes d'extrême droite (RN et Reconquête) à 33,5 % pour les agriculteurs, contre 34,2 % pour l'ensemble des Français et 39,8 % pour les ruraux.

Les intentions de vote sont très hétérogènes selon la coloration syndicale des agriculteurs : les sympathisants FNSEA/JA portent davantage leur choix vers Renaissance et les Républicains, le RN jouant toutefois à parts égales avec ces deux autres partis (entre 24 et 25 % d'intentions), ceux de la Coordination rurale se tournent à 62 % vers le RN ou Reconquête, et ceux de la Confédération paysanne ou du MODEF vers les partis de gauche, plaçant les Verts en tête (39 % d'intentions), suivis de LFI et du PS (22 et 14 %).

Si le sujet agricole est généralement peu présent dans les campagnes électorales, si la population agricole pèse moins de 1 % des actifs, il n'en reste pas moins un électorat surveillé de près par les politologues et les instituts de sondage, car 8 % du corps électoral en relève (ménages, salariés, retraités agricoles ...), avec une participation importante aux élections. Ainsi, comme l'indiquait François Purseigle en 2012 : « à lui seul, le vote agricole ne peut faire gagner une élection, il peut néanmoins la faire perdre »<sup>10</sup>.

**Contact : Marine Raffray**

[marine.raffray@apca.chambagri.fr](mailto:marine.raffray@apca.chambagri.fr)

<sup>1</sup>Klatzmann J. (1958), « Géographie électorale de l'agriculture française », dans Fauvet J. et Mendras H., *Les Paysans et la Politique*, Paris, Armand Colin.

<sup>2</sup>Derivry D. (1972), « Analyse écologique du vote paysan », dans Yves Tavernier (éd.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 131-162.

<sup>3</sup>Rémy, P. (1972). *Le gaullisme et les paysans*. Dans : Yves Tavernier éd., *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 255-272.

<sup>4</sup>Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

<sup>5</sup>Mayer N. (1995), « Les choix politiques des agriculteurs », *Les Cahiers du CEVIPOF*, 1995, 12, p.27 - 38.

<sup>6</sup>Fougier E. et Fourquet J. (2016), *Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN*. Fondation pour l'innovation politique.

<sup>7</sup><https://www.revuepolitique.fr/les-inconnues-du-vote-des-agriculteurs/>

<sup>8</sup>Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche-Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'Income.

<sup>9</sup><https://www.sciencespo.fr/cevipoef/fr/actualites/les-agriculteurs-et-les-europeennes.html>

<sup>10</sup>Cité par Fougier et Fourquet, op cit.

La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) viennent de publier leur rapport annuel sur les Perspectives agricoles 2024-2033<sup>1</sup>. Cette étude, ayant pour vocation d'orienter et planifier les politiques publiques, projette les possibles tendances évolutives des marchés agricoles mondiaux. C'est dans un contexte de ralentissement de l'inflation liée à la pandémie de Covid-19, d'incertitudes politiques, de tensions géopolitiques persistantes, et d'aggravation du réchauffement climatique qu'est publié ce rapport.

### Les tenants de l'évolution de la demande alimentaire mondiale

La consommation mondiale de produits agricoles dépend de plusieurs facteurs dont : la situation démographique, le revenu des habitants, les évolutions du changement climatique, les politiques publiques ou encore les préférences alimentaires des consommateurs.

D'ici à 2033 la croissance démographique devrait ralentir jusqu'à atteindre 8,7 milliards d'individus dans le monde, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,8% entre 2024 et 2033, contre 1% pour la décennie passée. Celui-ci serait plus important en Afrique subsaharienne (+2,4% par an), ainsi qu'au Proche-Orient et Afrique du Nord (+1,5% par an), contrairement à l'Europe et l'Asie centrale où la démographie devrait se stabiliser, et où elle devrait reculer dans les régions développées d'Asie de l'Est, principalement en Chine, renforçant la position de l'Inde comme pays le plus peuplé au monde.

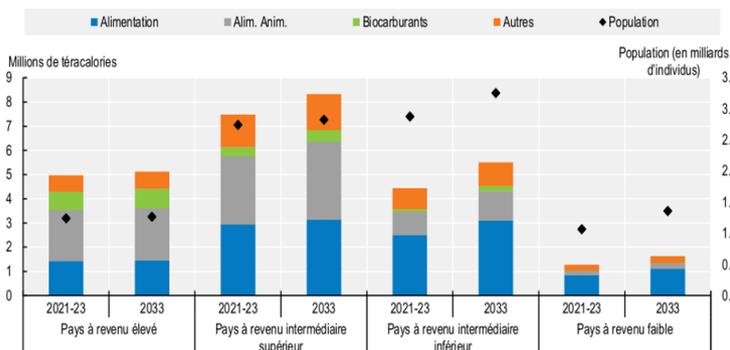
L'indicateur de revenu par habitant – exprimé en dollars (USD) constant de 2010 – devrait progresser de 1,6% par an jusqu'à 2033 à l'échelle mondiale. La hausse serait particulièrement élevée en Inde (+5,4% par an), au Vietnam (5,1%), aux Philippines (4,2%) ou bien encore en Indonésie (+4% par an). Il est prévu que la croissance du revenu par habitant recule en Chine, bien que celle-ci resterait importante : +3,7% en moyenne par an contre les 5,4% de la décennie précédente. L'Afrique subsaharienne devrait quant à elle, voir son revenu progresser annuellement d'environ 0,9%, mais l'accroissement démographique pourrait retarder la hausse du niveau de vie des habitants.

### Quelle sera la demande en produits alimentaires dans le monde d'ici 2033 ?

La consommation alimentaire mondiale devrait augmenter de 1,1% par an jusqu'à 2033. 94% de cette hausse sera imputable aux pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires : environ 40% dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est dont la moitié seulement en Inde, et 18% dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Actuellement, 42% de la consommation de produits agricoles est à destination de l'alimentation humaine, un tiers pour l'alimentation animale, 7% pour la production de biocarburants, et 17% de pertes ou d'utilisation dans d'autres secteurs industriels. A l'horizon 2033, 46% de la hausse de la demande en produits agricoles sera portée par l'alimentation humaine, un tiers par l'alimentation animale, et 0,5% par la fabrication de biocarburants (voir graphique).

**Graphique 1 : Utilisation de produits agricoles par type et par région** (Source : OCDE/FAO (2024), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données).



Les évolutions de

la consommation de produits issus de l'élevage devraient rester très disparates entre les pays à haut revenus lesquels tendraient vers une réduction de la consommation de viande, et les pays à revenus intermédiaires dont l'augmentation de leur consommation en produits d'origine animale se poursuivrait, ce qui augmentera inéluctablement la production fourragère. Enfin, les pays à faibles revenus continueraient de consommer principalement des produits végétaux car la croissance démographique de ces régions maintiendrait une alimentation tournée vers les aliments de base, qui représente pour ces pays 71% de l'apport calorique. La hausse de la consommation de produits animaux dans les pays à revenus intermédiaires devrait largement encourager la production de protéines végétales à destination de l'alimentation animale dont la demande mondiale pourrait augmenter de 13% d'ici à 2033. Par conséquent, la hausse de la production de viande porcine et de volaille dans les pays d'Asie du Sud-Est nécessitera une hausse de la production de tourteaux et de céréales majoritairement importés. Enfin, bien que la consommation alimentaire aspire à augmenter dans la décennie qui vient, la transition vers une plus grande diversification alimentaire reste encore très lente, notamment en raison de revenus faibles et de traditions culturelles. Ainsi, la hausse de la demande en produits carnés devrait être relativement limitée.

### Les échanges agricoles à l'horizon 2033

Les importations nettes devraient augmenter en Afrique subsaharienne mais aussi en Afrique du Nord et Proche-Orient, quand le continent américain continuera le développement d'une agriculture excédentaire, ce qui devrait favoriser les échanges avec le continent africain. L'Amérique latine, et surtout le Brésil conservera sa place de premier pays exportateur, suivi par l'Amérique du Nord qui conservera sa seconde place. Les régions d'Europe de l'Est et Asie centrale devraient – en raison de la guerre en Ukraine – supporter quelque temps une baisse de leurs excédents, avant de retrouver leur position antérieure. Il est prévu en Proche-Orient et Afrique du Nord, une hausse des importations nettes de 32% d'ici 2033. En Afrique subsaharienne les importations nettes d'aliments de base pourraient (principalement des céréales) pourraient bondir de 77%.

Enfin, la part des biocarburants dans la consommation annuelle d'énergie pourrait attendre 7,3% d'ici 2033 contre 6,9% en 2023, notamment sous l'impulsion de certaines politiques publiques. Les cultures tournées vers la fabrication de biocarburants seront conduites essentiellement au Brésil, en Indonésie et Inde, et concerneront majoritairement des productions de canne à sucre pour l'éthanol. Dans les pays occidentaux, la consommation de biocarburants pourrait être freinée par les politiques de sobriété et de transition vers les véhicules électriques – l'Union européenne prévoit l'interdiction d'achats de moteurs thermiques pour 2035 – mais aussi par des politiques publiques inquiètes de la concurrence qu'ils pourraient causer sur les cultures vivrières et fourragères.

### Des projections remises en doute par des incertitudes persistantes

Comme nous l'avons observé dans la décennie passée, de nombreux événements peuvent surgir et bouleverser l'état du monde et des échanges commerciaux (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, aggravation du réchauffement climatique...). L'évolution du changement climatique qui accroît les catastrophes naturelles et dérègle le cycle des saisons, provoquera des répercussions mondiales sur la production agricole et les échanges commerciaux. Les inquiétudes écologiques pourraient également encourager certains pays à durcir leur réglementation agricole ou encourager certaines pratiques plus durables. Du côté des consommateurs, ils pourraient être amenés à réduire leur empreinte environnementale à travers une alimentation à dominante végétale (fruits et légumes, légumineuses, substituts des produits animaux...), et en réduisant la consommation de certains produits à forte empreinte et souvent nocifs en quantité pour la santé (huile de palme, sucre de canne, viande bovine...).

Enfin, les tensions géopolitiques ou les phénomènes météorologiques pourraient compliquer l'accès à certains points de passages maritimes, et donc complexifier la libre circulation des produits agricoles. De plus, si la crise au Moyen-Orient venait à se propager, l'offre mondiale de pétrole pourrait fortement diminuer et provoquer une hausse des prix de l'énergie et du transport.

Contact : Magali Catteau  
[magali.catteau@apca.chambagri.fr](mailto:magali.catteau@apca.chambagri.fr)

<sup>1</sup>Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033 | OCDE (oecd.org)

# THÉORIE DE LA MAINMISE SUR LES MARCHÉS

Pendant que l'on s'interroge sur qui occupera le siège de Premier Ministre en France, on en oublierait presque qu'il se passe des choses dans le monde, et qui, à première vue, pourraient être préjudiciables à l'agriculture française. Les approvisionnements en produits agricoles du bassin méditerranéen font partie des mutations en cours. Un aspect encore et toujours indissociable de la guerre en Ukraine, dont on a dit, à plusieurs reprises, à quel point elle était porteuse d'une reconfiguration de l'échiquier agricole mondial, et par voie de conséquence, des flux commerciaux entre les grands exportateurs et les principaux importateurs. En toile de fond, cette réorganisation du commerce mondial de produits agricoles illustre les nouveaux jeux de pouvoir qui s'installent entre les nations.

On sait que la France est présente à l'exportation sur les pays du Maghreb, à commencer par l'Algérie, qui constitue en blé tendre l'un des principaux clients des producteurs hexagonaux. La Tunisie, venant loin derrière, forme un débouché également important. Pourtant, Tunis envisagerait d'établir avec Moscou un partenariat commercial, avec des prix et des volumes fixés à l'avance. Ce partenariat concernerait bien entendu les céréales (blé tendre, maïs, orge, avoine), mais aussi les légumes (pois jaunes dont la production explose en Russie) et les huiles végétales, ainsi que des plats préparés. Une ambition qui a été rendue publique le 4 juillet dernier et qui se situe dans le prolongement de la visite officielle du Ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, en Tunisie en décembre 2023.

Il s'agit pour la Tunisie de sécuriser ses approvisionnements alimentaires et de stabiliser socialement le pays. En 2023, la Russie avait couvert près de 40% des importations de blé tendre de la Tunisie. Si un tel partenariat devenait effectif, la Russie s'implanterait toujours davantage sur l'Afrique du Nord, sa position grandissante sur le marché algérien témoignant d'une stratégie affichée d'influence sur cette zone. La Tunisie fait donc partie des pays pour lesquels Moscou déploie des ambitions croissantes, pour asseoir son influence et se situer à proximité de l'Occident, pour lui infliger une concurrence qui passe par le terrain agricole.

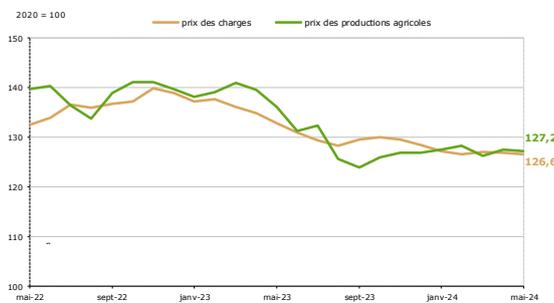
La stratégie russe est d'autant plus prégnante désormais, que Moscou peut se prévaloir d'un secteur agricole puissant depuis 2000, et que les récoltes de blé tendre pour 2024 seront finalement meilleures que les estimations de ce début d'année le laissent entendre (près de 85 millions de tonnes contre 80). De plus, les exportations sont agrémentées d'un prix bas, les céréaliers russes ayant besoin de reconstituer leur trésorerie et leur fond de roulement.

Il en découle un questionnement relatif à la France. Les productions céréalières vont-elles peu à peu s'effacer des commandes exprimées par les gouvernements des pays du Maghreb ? La Russie cherche-t-elle à écartier la France des offreurs de céréales ? Si c'est manifestement ce qui est en cours, cette stratégie confirmerait l'ambition de la Russie d'avoir une mainmise sur les marchés céréaliers internationaux, sur ceux de la Méditerranée, et de conforter ainsi son pouvoir alimentaire, en préparation depuis vingt années. C'est que l'on pourrait appeler une dynamique de russification des marchés. Ainsi peut-on lire la guerre en Ukraine sous l'angle militaire, mais aussi, et de plus en plus, comme un conflit d'ordre géoéconomique, dans lequel les rapports de force se déploient avec une certaine détermination. L'agriculture française – comme d'ailleurs toutes celles de l'Union européenne – est véritablement entrée dans un univers hyperconcurrentiel.

**Contact : Thierry Pouch**

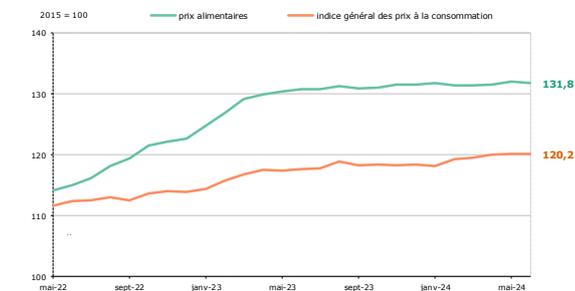
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

Ciseau des prix



Chambres d'agriculture France source : INSEE

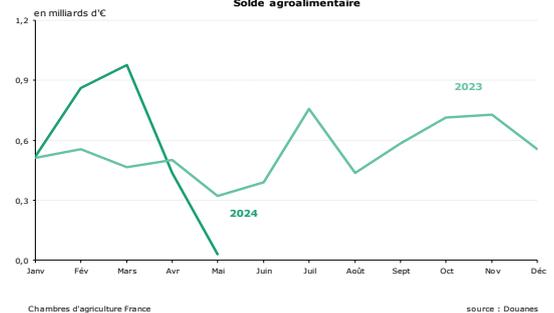
Evolution des prix alimentaires



Chambres d'agriculture France source : INSEE

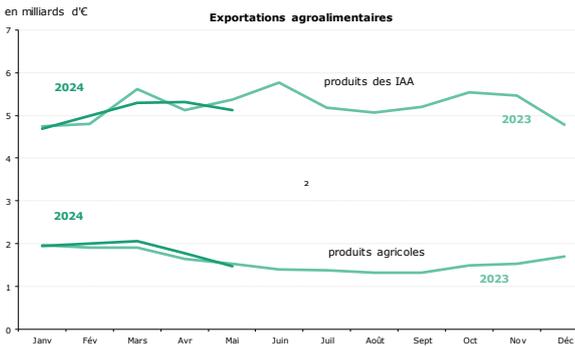
Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
prix agricoles	1,7%	-1,4%	-7,8%
prix des charges	-0,7%	-3,9%	-6,1%
prix alimentaires	0,4%	1,3%	15,7%
inflation	0,0%	2,3%	7,6%

Solde agroalimentaire



Chambres d'agriculture France source : Douanes

Exportations agroalimentaires



Chambres d'agriculture France source : Douanes

Solde du commerce extérieur agro-alimentaire, en mrdrs d'€	En mai	Cumul 5 mois
Source : Douanes/SSP		
2024	0,031	2,831
2023	0,320	2,357

**Chambres d'agriculture France**  
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

**Nos articles sur le même thème**

- Lettre Economique n°449, Juin 2024, « 30 ans après Marrakech, cachez ce bilan que nous ne saurions voir »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité